



COMMUNE DE CHAMPAGNIER

04 76 98 08 83

mairie@champagnier.fr

www.champagnier.fr

Application Illiwap station Champagnier

Document d'information communal sur les risques majeurs 2022 édité par la commune de Champagnier  
place de l'église, 38800 Champagnier

Crédit photos/illustrations : commune de Champagnier, IRMa, Grenoble-Alpes Métropole

Création graphique, mise en page et impression : services municipaux

Tirage : 800 exemplaires

## DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

# DICRIM

de CHAMPAGNIER



### RISQUES MAJEURES: LES BONS RÉFLEXES

Inondations  
Mouvements de terrain  
Risque sismique  
Risques météorologiques  
Rupture de barrage  
Risques industriels  
Transports de matières dangereuses

DOCUMENT À CONSERVER

[www.champagnier.fr](http://www.champagnier.fr)

[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

# Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

La commune de Champagnier est de part sa localisation dans le bassin grenoblois particulièrement soumise aux risques majeurs, qu'ils soient d'origines naturels ou technologiques. **Il ne s'agit pas de le cacher mais bien au contraire d'exposer ces risques en toute transparence, de les expliquer et de se préparer au mieux à la survenue d'aléas.**

Pour cela, notre commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui a été réactualisé en 2021, en lien avec l'Institut des Risques Majeurs, et qui permet d'organiser la réponse opérationnelle de la collectivité à la survenue d'un événement d'ampleur communale. Ce PCS diagnostique et documente les risques naturels et technologiques. Il prévoit l'organisation du Poste de Commandement Communal et le rôle que chacun (élus, agents, services de secours) doit y tenir, les outils (cartes, tableau de bord, télécommunication) et matériels de gestion des crises, etc. **Ce travail d'ampleur est nécessaire; il ne permet pas de faire disparaître le risque mais il nous prépare à la gestion de celui-ci.** C'est pourquoi il est important que ce PCS vive et il est nécessaire que nous organisions régulièrement des exercices à différentes échelles.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs est lui aussi un outil précieux pour que l'ensemble des habitants et usagers réguliers de notre commune puissent être informés au mieux de ces risques mais aussi et surtout qu'ils puissent connaître la conduite à tenir par rapport aux différents aléas détaillés. **La bonne conduite et le respect des consignes de tout un chacun est probablement l'un des éléments les plus déterminant.** Ainsi, je vous invite à lire attentivement ce document et à le conserver dans votre foyer pour qu'il reste accessible si d'aventure vous deviez en avoir besoin.

Florent CHOLAT, Maire



## PCS – INSCRIPTION AU SYSTÈME D'APPEL EN MASSE COMMUNAL

À retourner en version papier à la Mairie ou à remplir en ligne sur :

<https://inscription.cedralis.com/champagnier>



À DÉCOUPER

### IDENTITÉ

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Numéro de maison : .....

Étage : .....

Nombre de personnes vivants dans le foyer : .....

### SYSTÈME D'ALERTE PAR TÉLÉPHONE

En cas d'évènements majeurs, je souhaite que la commune m'alerte sur les numéros suivants :

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone n°1: .....

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone n°2: .....

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone n°3: .....

Nom : .....

Prénom : .....

Téléphone n°4: .....

Les informations communiquées, ci-dessus, restent confidentielles et sont exclusivement destinées à la commune pour le système d'alerte téléphonique. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978).



## L'essentiel

### S'INFORMER, S'ORGANISER, ANTICIPER



#### Se préparer

Afin d'assurer sa propre sécurité et celle de sa famille, il est possible d'établir un Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS).

Renseignements disponibles sur le site internet de l'Institut des Risques Majeurs.



#### Le pack sécurité

Dans le cas où les autorités vous demandent de quitter votre habitation, vous ne devez prendre que l'indispensable : papiers d'identité, lunettes de vue, quelques vêtements de rechange, lampe, radio, médicaments (traitement quotidien).

Si la consigne est la mise à l'abri, il faut ajouter un peu de nourriture, de l'eau et du scotch pour obstruer les ouvertures.



#### En savoir +

- [www.champagnier.fr](http://www.champagnier.fr)
- [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) / vigilance météo et prévisions
- [www.irma-grenoble.com](http://www.irma-grenoble.com) / Institut des Risques Majeurs
- [www.prim.net](http://www.prim.net) / Portail du ministère chargé de l'environnement
- [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com) / Campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs.



#### NUMÉROS UTILES

- Commune de Champagnier : 04 76 98 08 83
- Pompiers : 18 ou 112
- Pompiers pour les malentendants : 114
- SAMU : 15
- Gendarmerie : 17
- Météo France Isère : 0 899 710 238

## Sommaire

La mise en sécurité .....	4
Les moyens d'alerte .....	5
Le risque inondation .....	8/9
Les risques mouvements de terrain .....	10/11
Le risque sismique .....	12
Les risques météorologiques .....	13
Le risque rupture de barrage .....	14
Le risque industriel .....	15
Le risque transport de matières dangereuses .....	16/17
Formulaire Cédralis .....	19



Canalisation d'acide chlorhydrique à Champagnier

# La mise en sécurité

« En matière de sécurité, chacun a un rôle à jouer ».

## L'ÉTAT

Le Préfet, face à des événements ou des accidents majeurs, anticipe et établit des organisations permettant de prévoir l'alerte des populations et la coordination de tous les acteurs qui interviennent pour assurer la sécurité des citoyens.

## LA COMMUNE DE CHAMPAGNIER

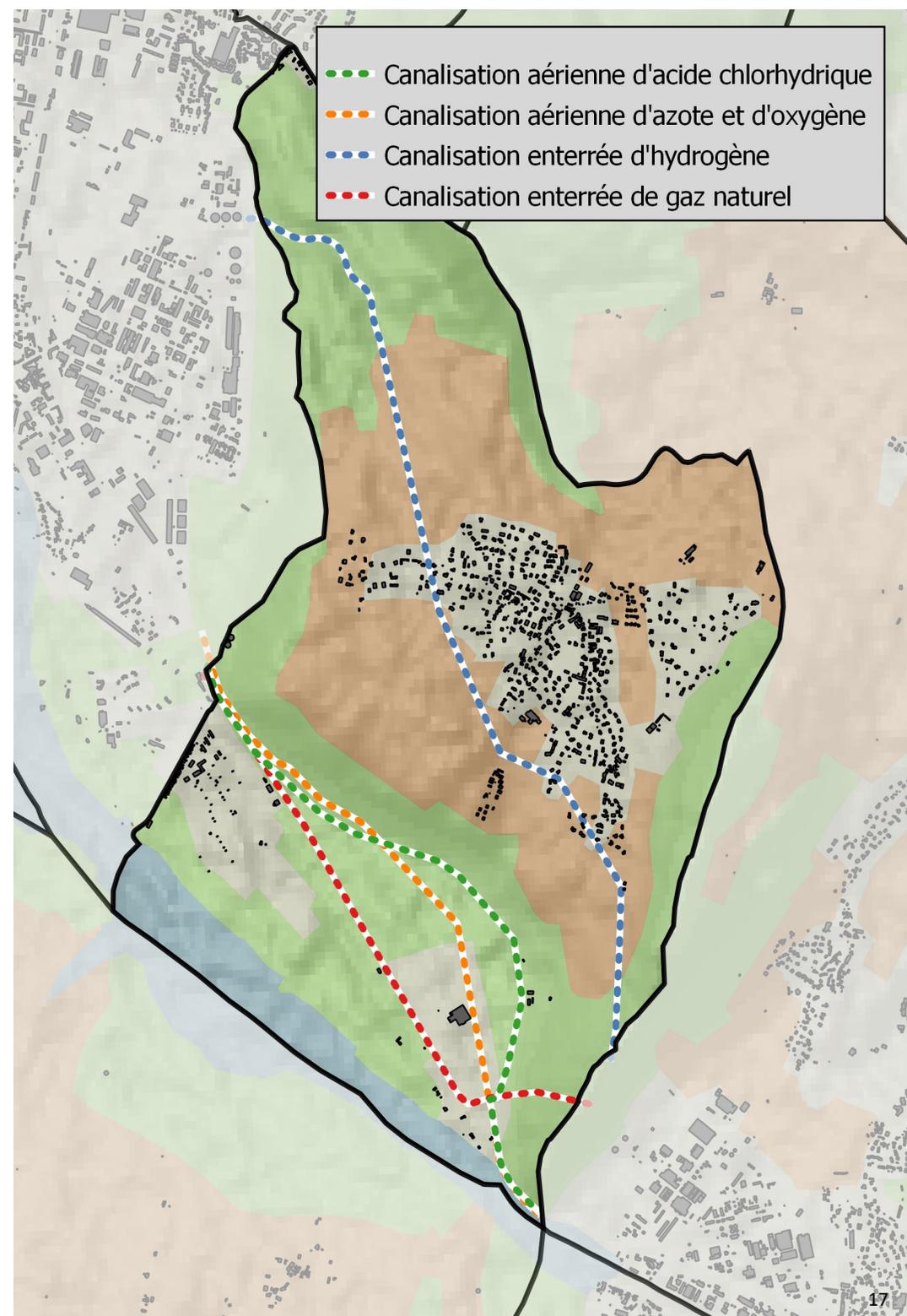
À son niveau, elle a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permettant de relayer l'alerte aux administrés et d'organiser, avec ses moyens humains et matériels, les actions de sauvegarde qui sont de la responsabilité du maire.

## LES CITOYENS

Chaque citoyen a également un rôle important à jouer. Il est primordial de connaître et d'appliquer les consignes de sécurité (les bons réflexes). Le non-respect de ces consignes peut avoir de graves conséquences : gêner l'accès des secours (les voies de circulation bouchées), se mettre en danger en s'exposant au risque, exposer d'autres personnes au risque, etc.

## L'ÉCOLE

L'école doit aussi se préparer en mettant en place une organisation assurant la sécurité de la communauté scolaire jusqu'à l'arrivée des secours. C'est l'objectif du Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS).





# Le risque transport de matières dangereuses

Sur la commune de Champagnier, les matières dangereuses peuvent transiter par les routes, la voie ferrée et les canalisations.

**4 canalisations** traversent la commune de Champagnier, 2 sont enterrées et 2 aériennes:

- Acide chlorhydrique (aérienne) ;
- Azote et Oxygène (aérienne) ;
- Hydrogène (enterrée) ;
- Gaz naturel (enterrée).

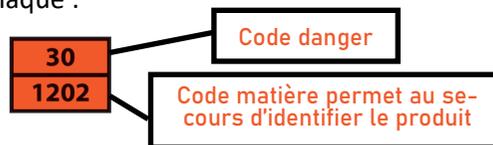
Il faut être prudent lors de travaux à proximité des canalisations enterrées.

**En cas d'accident, un périmètre de sécurité est délimité par les secours. La consigne immédiate est LA MISE A L'ABRI (confinement). L'évacuation ne se fait que si les autorités en donnent l'ordre.**

## Bon à savoir

Un accident mettant en cause des matières dangereuses peut être à l'origine d'un incendie, d'une explosion, d'une émission de substances toxiques par un nuage et d'une pollution de l'air, de l'eau ou du sol.

Les camions et les wagons qui transportent des matières dangereuses sont identifiables avec cette plaque :



Si on est témoin d'un accident, on s'éloigne rapidement de l'accident et on alerte les pompiers (18 ou 112) en précisant le lieu de l'accident et les numéros inscrits sur la plaque orange.

## LES BONS RÉFLEXES



Je ne téléphone pas pour libérer les lignes pour les secours



Je ne fume pas pour éviter toute flamme et étincelle



Je ne vais pas chercher les enfants à l'école. Ils y sont en sécurité



J'écoute la radio FM: 102.8 ou 98.2



Je ferme les portes, les fenêtres et les aérations. Je coupe la ventilation



Je me mets à l'abri dans les bâtiments le plus proche

# Les moyens d'alerte

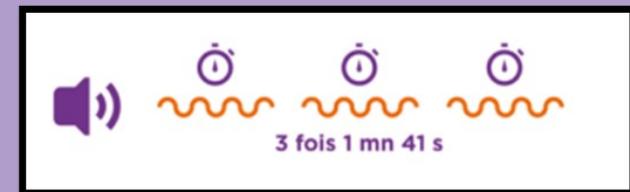
**En cas d'événements graves, la commune de Champagnier possède différents moyens pour informer et alerter la population. En fonction du danger, ils peuvent être utilisés de manière complémentaire.**

## LA SIRÈNE

En France, il existe un réseau de sirène faisant parti du Système d'Alerte et d'Information aux Populations (SAIP). À Champagnier, la sirène installée sur le toit de l'Espace des 4 Vents fait partie de ce réseau. Le signal d'alerte émis prend la forme d'un son modulé de 61 secondes suivi d'une période de décroissance de 40 secondes. Ceci répété 3 fois et séparé par un intervalle de 5 secondes. Le signal de fin d'alerte est, quant à lui, un son continu de 30 secondes.

Vous pouvez écouter le signal d'alerte et de fin d'alerte sur le site [www.lesbonsreflexes.com](http://www.lesbonsreflexes.com)

### SIGNAL DE DÉBUT D'ALERTE



### SIGNAL DE FIN D'ALERTE



# Les moyens d'alerte

## L'AUTOMATE D'APPEL

L'automate d'appel est un outil qui permet de communiquer rapidement avec la population par l'envoi de SMS ou de message vocal. De manière à pouvoir être efficace il nécessite de la part de la population une inscription auprès de la commune. La procédure à suivre pour s'inscrire est simple. Il faut compléter le formulaire que vous trouverez en dernière page de ce livret et le retourner à la Mairie. Le formulaire est également disponible en ligne sur le site internet de la Mairie ainsi qu'en version papier à l'accueil de la Mairie.

## LE MÉGAPHONE

La commune de Champagnier est dotée d'un mégaphone utilisable sur un véhicule ou à pied. Il permet de diffuser un message si la situation l'exige.



## LES AUTRES MOYENS

En fonction du type et de l'ampleur de l'évènement, d'autres moyens peuvent être utilisés pour informer la population.

### Radio

France Bleu  
Isère FM  
102.8 ou 98.2

### Internet

Site de la mairie  
[www.champagnier.fr](http://www.champagnier.fr)  
Station Illiwap de la  
mairie : [https://  
admin.illiwap.com/  
fr/stations/38068](https://admin.illiwap.com/fr/stations/38068)



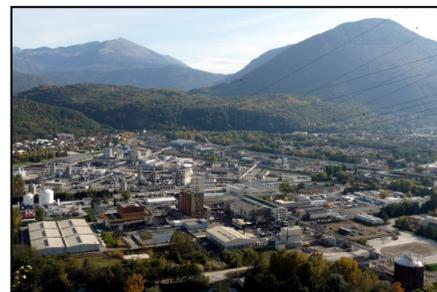
### Panneau d'affichage

Panneau lumineux à  
l'entrée de la  
commune, à l'entrée  
de la Place du Laca



# Le risque industriel

La commune de Champagnier se situe entre la plateforme chimique de Jarrie et de le Pont-de-Claix. **Elle peut être concernée par un nuage toxique en cas d'accident sur une des plateformes.**



Vue sur le Plateforme chimique de Jarrie depuis le Saut du Moine

**La consigne immédiate est LA MISE A L'ABRI (confinement). L'évacuation se fait uniquement si les autorités en donnent l'ordre.**

La population est alertée par :

- Sirène ;
- Automate d'appel ;
- Illiwap ;
- Radio.

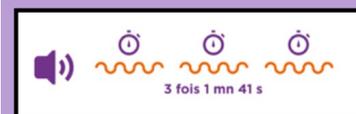
### Bon à savoir

**Les effets d'un nuage toxique sur les personnes dépendent de la nature du produit respiré, de sa concentration et de la durée d'exposition.** Plus le nuage toxique s'éloigne de sa source d'émission, plus il se dilue, moins il est dangereux. Tous les premiers mercredis de chaque mois à 12h, les sirènes sont testées. L'essai dure environ 1 minute.

## LES BONS RÉFLEXES

### L'ALERTE PAR LA SIRÈNE

Début de l'alerte



Fin de l'alerte



Je ne téléphone pas pour libérer les lignes



Je ne fume pas pour éviter toute flamme et étincelle



Je ne vais pas chercher les enfants à l'école. Ils y sont en sécurité



J'écoute la radio FM: 102.8 ou 98.2



Je ferme les portes, fenêtres et aérations. Je coupe la ventilation



Je me mets à l'abri dans le bâtiments le plus proche

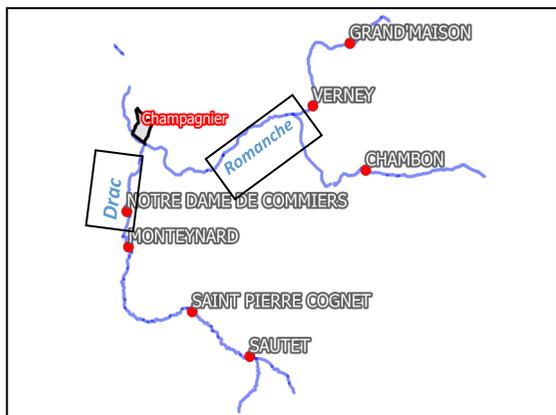


# Le risque rupture de barrage

7 grands barrages se situent en amont de Champagnier à :

- Notre Dame de Commiers ;
- Monteynard ;
- Le Sautet ;
- Saint Pierre Cognet ;
- Le Chambon ;
- Le Verney ;
- Grand Maison.

Les secteurs de Champagnier qui peuvent être concernés en cas de rupture de barrage sont le secteur des Isles et le pied de la Combe.



En cas d'évacuation des Isles et de la Combe, le point de rassemblement est fixé à **l'Espace des 4 Vents**.

En fonction du barrage concerné par la rupture, les études montrent que l'onde de submersion atteindrait la commune de Champagnier en **18 minutes** pour le barrage de Monteynard et en **2h40** pour celui de Chambon.

## LES BONS RÉFLEXES



Je ne téléphone pas pour libérer les lignes pour les secours



J'évite les déplacements



Je gagne rapidement un point haut



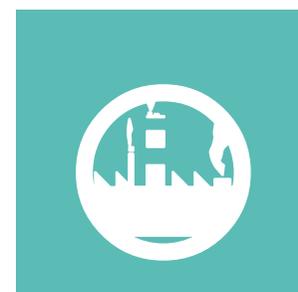
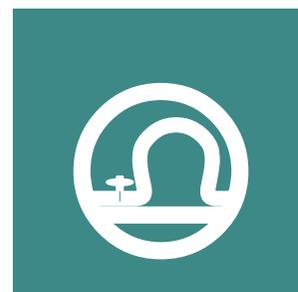
J'écoute la radio FM: 102.8 ou 98.2



Je coupe l'électricité et le gaz



## LES RISQUES À CHAMPAGNIER





## Le risque inondation

Les inondations associées au Drac et à la Romanche concernent les Isles.

Les inondations associées à une accumulation d'eau après une pluie concernent le secteur du Pré Langon en limite communale avec Jarrie.

Les ruissellements concernent l'ensemble de la commune lors de fortes précipitations. Le relief de la commune concentre les écoulements sur certains secteurs comme la Combe, les Combettes et la Combe de Pouya. e ruissellement peut transporter des matériaux solides : graviers, branches, etc.

### Bon à savoir

Il est possible de surveiller la hauteur du Drac et de la Romanche sur le site: [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

Les jours d'orage ou de pluies intenses toutes les pentes peuvent permettre un transport solide. Il faut donc être prudent.

### Évènements passés

Les services de l'État ont répertorié sur le territoire de la commune quelques ruissellements de versant ayant eu des conséquences sur la population. Des travaux d'aménagement du réseau des eaux pluviales ont permis de réduire l'impact de ce phénomène sur certains secteurs.

### LES BONS RÉFLEXES



J'évite les déplacements



Je ne vais pas chercher les enfants à l'école. Ils y sont en sécurité



Je coupe l'électricité et le gaz



J'informe les secours et la mairie



J'écoute la radio FM : 102.8 ou 98.2



Je gagne un point haut ou un étage pour attendre les secours



## Les risques météorologiques

La commune de Champagnier peut être concernée par tous les phénomènes météorologiques : vents violents, orages, chutes de neiges, pluies intenses, etc.

La vigilance météorologique permet de signaler lorsqu'un phénomène menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures.

En cas de vigilance orange ou rouge :

- Un pictogramme précise sur la carte le type de phénomène prévu.
- La carte est accompagnée d'un bulletin de vigilance avec : évolution du phénomène, les conséquences possibles et les comportements à suivre.

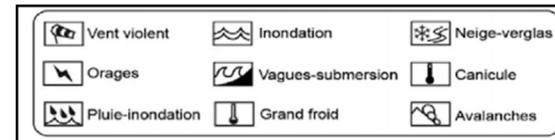


Carte visible sur [vigilance.meteofrance.fr](http://vigilance.meteofrance.fr)



J'évite les déplacements

### Pictogrammes des risques météorologiques



### LES BONS RÉFLEXES



Je ferme les portes, les fenêtres et les volets



J'écoute la radio FM : 102.8 ou 98.2



Je m'abrite et range les objets extérieurs

### Bon à savoir 4 niveaux de vigilance

**Rouge** : une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux et d'intensité exceptionnelle sont prévus. Conformez-vous aux consignes émises par les pouvoirs publics.

**Orange** : soyez très vigilants. Des phénomènes dangereux sont prévus. Suivez les conseils des autorités.

**Jaune** : soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles : tenez-vous informé de l'évolution attendue.

**Vert** : pas de vigilance particulière.



# Le risque sismique

Le zonage sismique en vigueur en France classe la commune de Champagnier en **zone 4** (rouge sur la carte) ce qui équivaut à une sismicité moyenne.

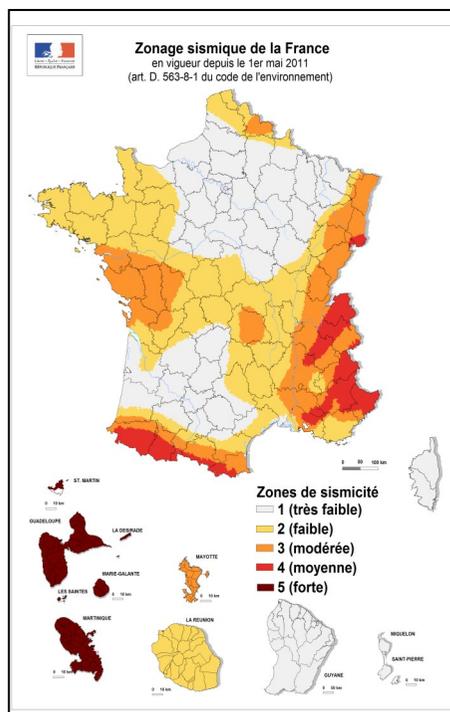
Un séisme correspond à un mouvement de l'écorce terrestre. La surface du sol bouge, c'est une secousse sismique. Elle peut être plus ou moins brutale.

## Bon à savoir

Il n'est pas possible d'anticiper un séisme.

Pour localiser un séisme, s'informer sur la sismicité récente et témoigner vous disposez du site internet du réseau Sismalp :

<https://sismalp.osug.fr/>



## LES BONS RÉFLEXES



J'évite les déplacements



J'écoute la radio  
FM: 102.8 ou 98.2



Je ne vais pas chercher les enfants à l'école. Ils y sont en sécurité



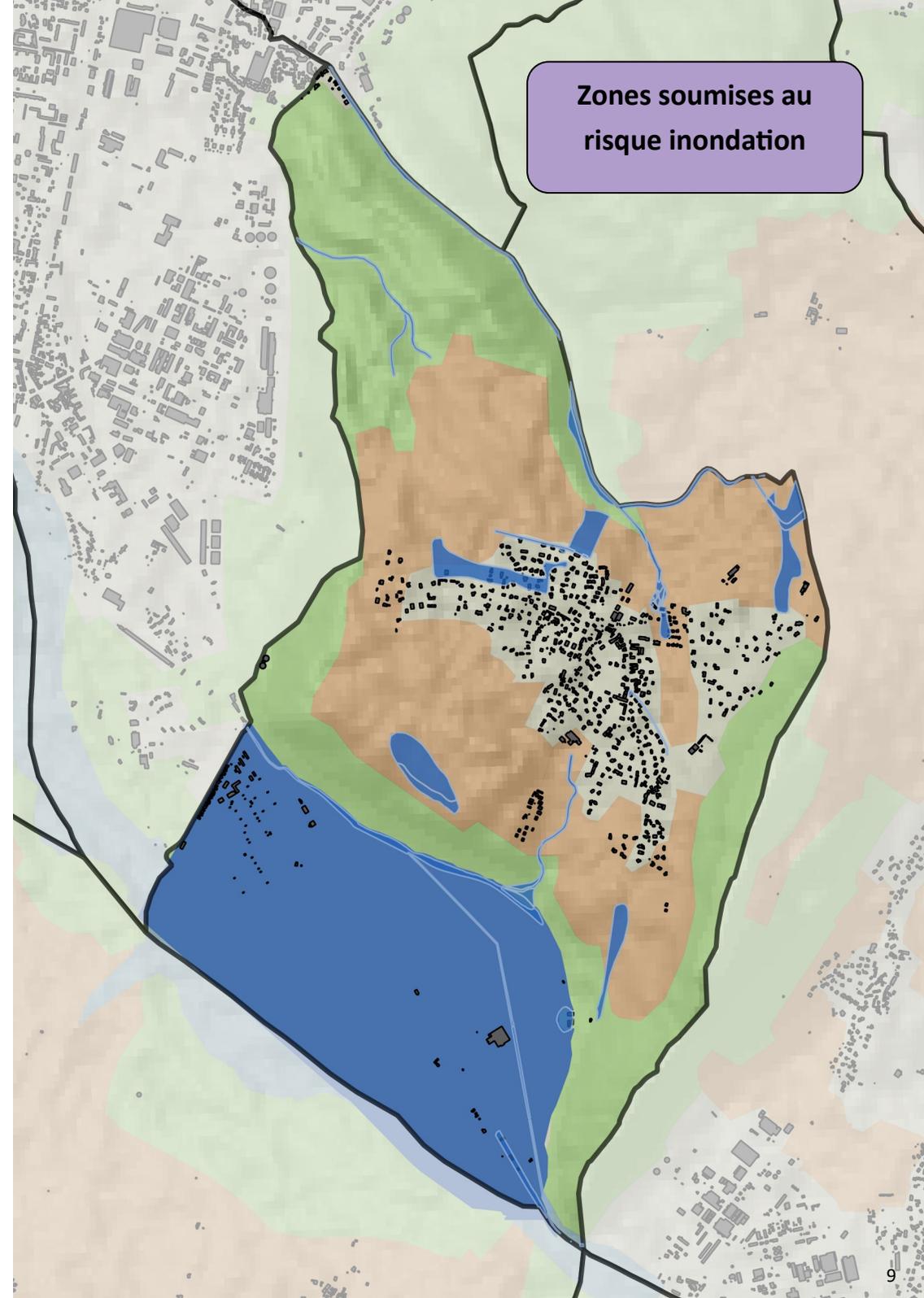
Je coupe l'électricité et le gaz



Je m'éloigne des lignes électriques et de tout ce qui peut s'effondrer



Je m'abrite et m'éloigne des fenêtres





# Les risques mouvements de terrain

Les chutes de blocs affectent principalement deux secteurs :

- Affleurements autour du Saut du Moine;
- Rebord sud du plateau dominant les Isles.

La commune de Champagnier est faiblement exposée au phénomène de **retrait gonflement des sols argileux**.

Les **glissements de terrain** actifs sont peu nombreux sur la commune, ils se concentrent sur le rebord sud du plateau et au niveau des Combettes.

## Bon à savoir

Il n'est pas possible d'anticiper un glissement de terrain ou des chutes de blocs. Ce sont des phénomènes brutaux et instantanés.

Il faut savoir que le risque de glissement de terrain augmente avec des sols gorgés d'eau. Les périodes de gel/dégel favorisent les chutes de blocs.

## Évènements passés

En décembre 1991, un éboulement a eu lieu sur la route nouvelle entre le Bourg et la ZAC du Saut du Moine

*Glissement de terrain au ravin des Combettes en 2020. Le trait blanc représente le niveau du sol avant le glissement.*



## LES BONS RÉFLEXES



J'informe les secours et la mairie



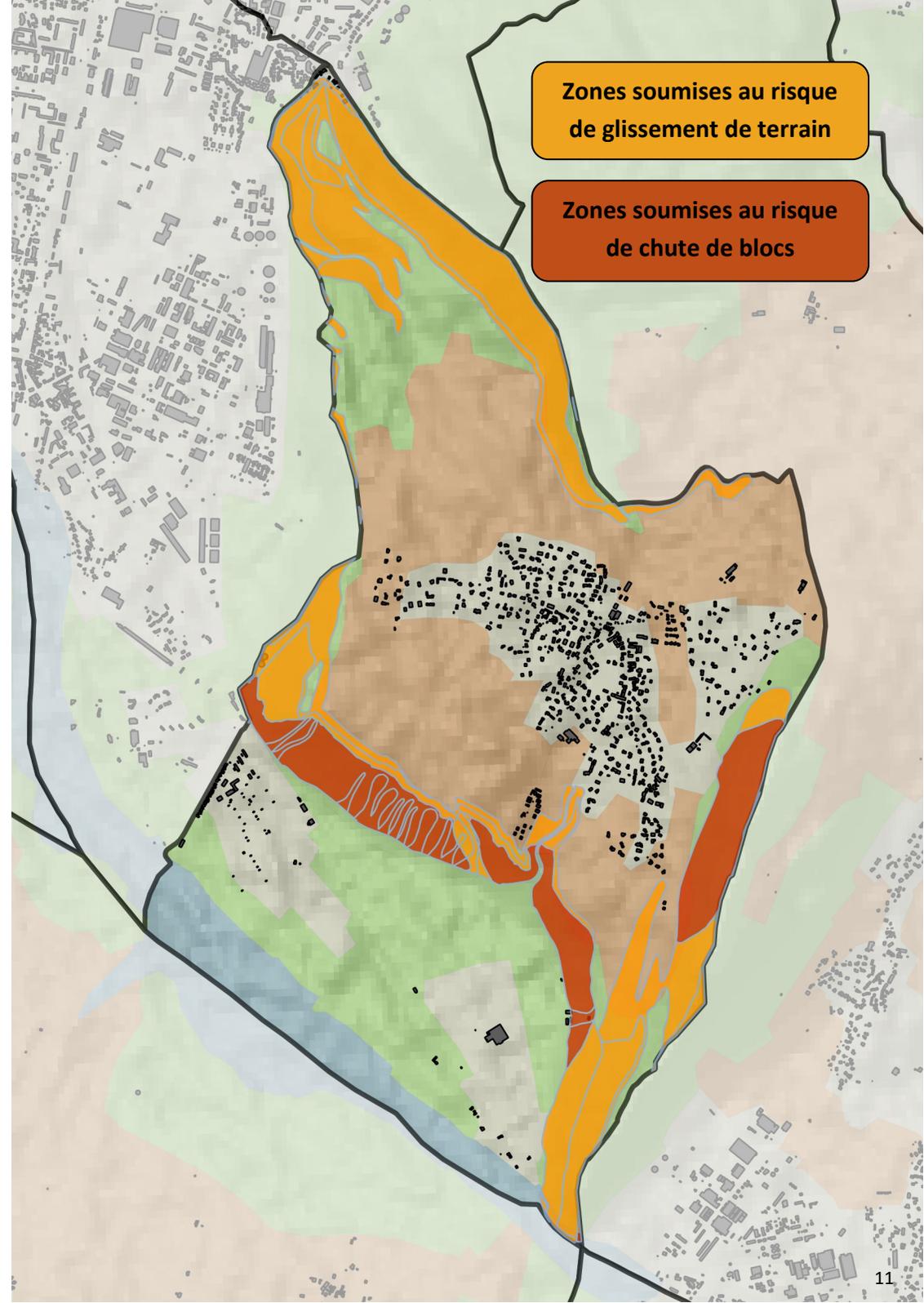
Je m'éloigne de la zone de danger



Je sors en cas de bruits suspects



Je n'entre pas dans un bâtiment endommagé



Zones soumises au risque de glissement de terrain

Zones soumises au risque de chute de blocs